

## Loi engagement et proximité<sup>1</sup> : synthèse article par article

Articles de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019	Contenu	Application
<b>TITRE IER LIBERTÉS LOCALES : CONFORTER CHAQUE MAIRE DANS SON INTERCOMMUNALITÉ</b>		
<b>CHAPITRE IER Le pacte de gouvernance : permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI</b>		
Article 1  Pacte de gouvernance – Conférence des maires	Après renouvellement des organes, inscription à l'ordre du jour (débat et délibération) :  - Pacte de gouvernance ; - Conseil de développement.	Entrée en vigueur à compter du prochain renouvellement des exécutifs municipaux et intercommunaux, soit à la suite des élections municipales de mars 2020.
Article 2	Conférence métropolitaine de Lyon : précisions relatives aux sujets d'intérêt métropolitains débattus et aux modalités d'adoption des décisions	Immédiate
Article 3	Conférence métropolitaine de Lyon : le délai pour élaborer le pacte de cohérence métropolitain passe de 6 à 9 mois	Immédiate

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039681877&categorieLien=id>

Article 4	Conférence métropolitaine de Lyon : modalités d'élection des Présidents, vice-présidents, et membres de la commission permanente par le conseil de la métropole	Immédiate
Article 5	Renouvellement des conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants en cas de cessation des fonctions du maire	Immédiate
Article 6	Suppression du renouvellement des conseils des métropoles au suffrage universel direct avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2019.	Immédiate
Article 7	<u>Empêchement d'un conseiller communautaire pour assister à la réunion d'une commission</u> : possibilité de remplacement par un autre conseiller municipal désigné par le maire, dans le respect de du principe de la représentation proportionnelle.  Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.	Immédiate
Article 8	<u>Création d'un article L. 5211-40-2</u> : Information des conseillers municipaux sur les affaires de leur EPCI à fiscalité propre.	Immédiate
Article 9	<u>L. 2121-10 CGCT</u> : Information des conseillers municipaux  Principe de de la transmission de la convocation au conseil municipal de manière dématérialisée.	Immédiate
Article 10	Information des conseillers municipaux des communes situées sur le territoire de la métropole de Lyon	Immédiate

Article 11	<u>L. 5211-11-1 CGCT</u> : Possibilité de réunion du conseil communautaire des communautés de communes et d'agglomérations par téléconférence	Décret en Conseil d'Etat
<b>CHAPITRE II Le pacte des compétences : permettre aux élus locaux de s'accorder sur les compétences de leur EPCI</b>		
Article 12	Procédure de restitution de compétences par un EPCI à ses communes membres	Immédiate
Article 13	Suppression de la catégorie des compétences optionnelles pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Les compétences actuellement exercées par les intercommunalités continuent de figurer dans leurs statuts. Elles peuvent être rétrocédées aux communes par modification de leurs statuts.	Immédiate
Article 14	Assouplissement du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et d'agglomération : possibilité de blocage du transfert pour les Communautés de communes qui exercent une partie de la compétence.  Report de la date limite de blocage du transfert des compétences du 31 juillet 2019 au 31 décembre 2019.	Immédiate
Article 15	Généralisation de la tarification sociale de l'eau	Immédiate
Article 16	Favoriser l'exercice de la compétence de promotion du tourisme par les stations classées de tourisme : possibilité pour ces communes de retrouver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».	Immédiate
Article 17	Renforcement du rôle des communes dans l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.	Immédiate

Article 18	Le délai de validité des POS des communes est prolongé, du 31 décembre 2019 il passe au 31 décembre 2020. Ce délai s'applique dans les EPCI dans lesquels la procédure d'adoption du PLUi a été engagée.	Immédiate
Article 19	Compétences exercées par les communes de la métropole d'Aix-Marseille-Provence	Immédiate
Article 20	Abaissement du seuil à partir duquel un grand EPCI à fiscalité propre peut réaliser plusieurs PLU infra communautaires sur son territoire à 50 communes	Immédiate
Article 21	Conditions de majorité pour la définition de l'intérêt communautaire : majorité des deux tiers des suffrages exprimés.	Immédiate
Article 22	Modalités d'élaboration des règlements locaux de publicité	Immédiate
Article 23	Compétences des EPCI en matière de règlements locaux de publicité	Immédiate
<b>CHAPITRE III Le périmètre des EPCI</b>		
Article 24	Suppression de l'obligation de révision sexennale du schéma départemental de la coopération intercommunale	Immédiate
Article 25	Procédure de retrait d'une commune d'une communauté d'agglomération	Immédiate
Article 26	Procédure de scission de communautés de communes et de communautés d'agglomération	Immédiate
Article 27	Information des communes sur les conséquences financières d'une modification du périmètre d'un EPCI : rédaction d'un document en ce sens obligatoire	Décret à venir

Article 28	Abaissement du seuil d'habitants conditionnant l'application du scrutin de liste paritaire aux élections municipales : prévoit l'adoption de nouvelles dispositions relatives à l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives dans les communes et leurs groupements	Modifications à venir avant le 31 décembre 2021
Article 29	Élection paritaire des adjoints dans les communes de plus de 1 000 habitants	Immédiate
Article 30	Délégation de fonction à de simples conseillers municipaux	Immédiate
Article 31	Représentation des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes au sein des comités syndicaux	A compter du renouvellement de mars 2020
Article 32	Estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'EPCI ou par ce dernier aux communes	Immédiate
Article 33	Composition de la commission départementale de la coopération intercommunale : augmentation de la proportion de représentation des communes et EPCI.	Immédiate
Article 34	Ouverture de la possibilité pour les communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de passer des conventions intercommunales	Immédiate
Article 35	Modification de la composition des conférences intercommunales	Immédiate
Article 36	Procédure de création de communes nouvelles dont le territoire est situé sur deux départements ou régions	Immédiate

Article 37	Institution d'une faculté de retrait d'un syndicat mixte après une fusion	Immédiate
<b>TITRE II SIMPLIFIER LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
Article 38	Réduction du nombre de sièges à pourvoir dans les conseils municipaux des communes de moins de 500 habitants pour être réputés complets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les communes de moins de 100 habitants : conseil municipal réputé complet dès lors que 5 membres ont été élus ;</li> <li>- Dans les communes de 100 à 499 habitants : 9 membres élus</li> </ul>	Immédiate
Article 39	Assouplissement des conditions obligeant l'organisation d'élections municipales partielles en cas d'incomplétude du conseil municipal (vacance du maire et des adjoints)	Immédiate
Article 40	Conseils consultatifs peuvent être instaurés dans les communes de moins de 3 500 habitants	Immédiate
<b>TITRE III LIBERTES LOCALES : RENFORCER LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE</b>		
Article 41	Présentation de l'action de l'État en matière de sécurité et de prévention de la délinquance devant le conseil municipal	Immédiate
Article 42	Réunion d'information des préfetures à destination des maires nouvellement élus au sujet des attributions qu'ils exercent en tant qu'officiers de police judiciaire et de l'état civil	Immédiate

Article 43	Consultation préalable avant la suppression des lieux traditionnellement ouverts à l'installation de cirques ou de fêtes foraines	Immédiate
Article 44	Renforcement des prérogatives de police spéciale du maire en matière de fermeture des établissements recevant du public et des immeubles menaçant ruine	Immédiate
Article 45	Création d'une commission municipale de débits de boissons Faculté de transfert de compétences du préfet au maire en matière de fermeture des débits de boisson	Décret en Conseil d'Etat
Article 46	Nuisances : Extension de la règle dite d'antériorité aux activités touristiques et culturelles	Immédiate
Article 47	Diverses mesures relatives aux conditions d'exploitation des débits de boisson	Ordonnance à venir dans un délai de 12 mois Décret à venir
Article 48	Mesures administratives renforçant l'application du droit de l'urbanisme (mise en demeure, astreinte, consignation)	Immédiate
Article 49	Extension du champ d'application de l'exécution forcée de travaux d'élagages/voirie	Immédiate
Article 50	Extension du champ d'application de la police de la circulation et du stationnement	Immédiate
Article 51	Information du maire en matière de défrichement de terrains situés sur le territoire de sa commune – modification de la procédure d'autorisation de défrichement	Immédiate



Article 52	Contrôle des obligations relatives au débroussaillage (mise en demeure et astreinte)	Immédiate
Article 53	Pouvoir du maire de prononcer des amendes administratives en matière de protection du domaine public  Amendes administratives de 500€ maximum pour occupation illégale du domaine public.	Immédiate
Article 54	Enseignes illégales	Immédiate
Article 55	Contrôle des locations non professionnelles – Location de meublé de tourisme et transformation d'un local existant en meublé de tourisme	Décret en Conseil d'Etat
Article 56	Compétence en matière de domaine public fluvial appartenant aux collectivités territoriales	Immédiate
Article 57	Véhicules à l'état d'épave (mise en demeure, astreinte)	Immédiate
Article 58	Consolidation du régime des conventions de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.	Immédiate
Article 59	Renforcement de l'information du maire sur les suites judiciaires relatives aux infractions commises sur le territoire de la commune par le procureur de la République.	Immédiate
Article 60	Règlementation en matière d'assainissement	Immédiate



Article 61	Simplification des régimes de mutualisation des polices municipales au niveau intercommunal – Possibilité de recrutement par le Président de l’EPCI-FP d’un ou plusieurs agents de police municipale	Immédiate
Article 62	Compétence des gardes-champêtres pour rechercher et constater des infractions liées aux déchets	Immédiate
Article 63	Régime de mise à disposition des gardes champêtres	Décret en Conseil d’Etat
Article 64	Création d’un établissement public industriel et commercial du Mont-Saint-Michel	Décret en Conseil d’Etat
<b>TITRE IV LIBERTES LOCALES : SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DU MAIRE</b>		
<b>CHAPITRE IER Favoriser le rapprochement entre collectivités territoriales</b>		
Article 65	Assouplissement de certaines règles en matière de conventions de prestations de services et de commande publique : groupement de commandes	Immédiate
Article 66	Assouplissement des règles applicables au paiement des dépenses des collectivités territoriales et de leurs établissements :  Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par convention écrite, confier à un organisme public ou privé le paiement des dépenses au moyen d’un instrument de paiement.	Décret à venir
Article 67	Possibilité de créer une société publique sous la forme d’une société anonyme	Décret à venir

Article 68	Assouplissement des mécanismes de délégation de compétences entre les collectivités territoriales	Immédiate
Article 69	Jusqu'au 31 décembre 2020, les missions relevant de la compétence GEMAPI peuvent être déléguées à un syndicat de communes ou à un syndicat mixte.	Immédiate
Article 70	Extension au 31 décembre 2020 de la faculté laissée aux syndicats mixtes « ouverts » exerçant une ou plusieurs des missions constitutives de la GEMAPI d'être membres d'un autre syndicat mixte « ouvert »	Immédiate
Article 71	Compétence du département en matière économique	Immédiate
Article 72	Communes déléguées : fonctionnement d'une annexe de la mairie	Immédiate
Article 73	Consultation obligatoire des comités techniques des communes préalablement à la délibération des conseils municipaux relative à la création d'une commune nouvelle	Immédiate
<b>CHAPITRE II Fluidifier les relations entre l'État et les collectivités territoriales</b>		
Article 74	« Rescrit » du préfet : demande de prise de position formelle du préfet relative à la mise en œuvre d'une disposition législative ou réglementaire.	Décret en Conseil d'Etat
Article 75	Lorsque le représentant de l'Etat prend la direction des opérations de secours, il en informe les maires des communes dont le territoire est concerné par ces opérations.	Immédiate
Article 76	Droit de préemption à l'intérieur du périmètre d'une opération d'intérêt nationale	Immédiate

Article 77	Avis des commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les programmes de logements sociaux en outre-mer	Immédiate
Article 78	Habilitation à légiférer par ordonnance sur la publicité des actes des collectivités territoriales	Ordonnance à venir dans un délai de 18 mois
Article 79	Composition du Conseil national d'évaluation des normes	Immédiate
<b>CHAPITRE III Simplifier le droit applicable aux élus locaux</b>		
Article 80	Possibilité de créer un conseil des droits et devoirs des familles Association du public sur un certain nombre de sujets	Immédiate
Article 81	Création d'un cadre juridique propre à la médiation territoriale	Immédiate
Article 82	Extension à toutes les opérations d'investissement du bloc communal de la faculté pour le préfet d'accorder une dérogation à la participation financière minimale du maître d'ouvrage, justification par l'urgence ou la nécessité publique	Immédiate
Article 83	Publication et affichage du plan de financement des opérations d'investissement bénéficiant de subventions de la part de personnes publiques	Décret à venir
Article 84	Commission permanente du conseil régional : modification de la liste de compétences en cours de mandat	Immédiate
<b>TITRE V RECONNAÎTRE ET RENFORCER LES DROITS DES ÉLUS</b>		
Article 85	Extension du congé électif aux communes de moins de 1 000 habitants	Immédiate

Article 86	Statut de salarié protégé des élus locaux : interdiction de discriminations fondées sur l'exercice d'un mandat électif local	Immédiate
Article 87	Augmentation du crédit d'heures à la disposition des élus locaux	Immédiate
Article 88	Droit de réintégration applicable à tous les élus, sans seuil de population	Immédiate
Article 89	Télétravail des conseillers municipaux, départementaux, régionaux	Immédiate
Article 90	A la demande du salarié élu, organisation d'un entretien individuel avec son employeur visant à déterminer les modalités pratiques d'exercice du mandat au regard de l'emploi	Immédiate
Article 91	Prise en charge des frais de garde et d'assistance des élus locaux en raison de participation aux réunions	Décret à venir
Article 92	Révision du régime indemnitaire des maires, des adjoints au maire et des conseillers communautaires	Immédiate
Article 93	Transparence sur les indemnités des élus : état annuel communiqué aux élus avant l'examen du budget de la commune	Immédiate
Article 94	Modulation des indemnités de fonction des conseillers municipaux des communes de 50 000 habitants et plus en fonction de leur participation de leur participation aux séances plénières et réunions.	Immédiate
Article 95	Modulation des indemnités de fonction des conseillers communautaires des EPCI de 50 000 habitants et plus en fonction de leur participation de leur participation aux séances plénières et réunions.	Immédiate

Article 96	Maintien d'un régime indemnitaire des présidents et des vice-présidents des syndicats de communes et des syndicats mixtes dont le périmètre est inférieur à celui d'un EPCI-FP	Immédiate
Article 97	Allocation aux adultes handicapés : pas de prise en compte des indemnités de fonction des élus locaux	Immédiate
Article 98	Remboursement des frais de déplacement des conseillers communautaires	Décret à venir
Article 99	Adapter la procédure de vote des élus en situation de handicap	Immédiate
Article 100	Application de dispositions à la Polynésie Française	Immédiate
Article 101	Dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement des missions selon les modalités fixées par délibération du conseil municipal	Immédiate
Article 102	Désignation et élection des membres des nouveaux conseils d'orientation du centre national de la fonction publique territoriale	Immédiate
Article 103	Arrêt maladie des élus locaux : possibilité de poursuivre l'exercice du mandat sous réserve de l'accord formel du praticien	Immédiate
Article 104	Modification du régime de prise en charge de la protection fonctionnelle des élus : souscription d'un contrat d'assurance rendue obligatoire pour la commune	Décret à venir
Article 105	Habilitation à légiférer par ordonnances pour réformer la formation des élus locaux	Ordonnance à venir dans un délai de 9 mois

Article 106	Expérimentation de la formation à la langue des signes d'au moins un agent au sein des collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants	Décret à venir
Article 107	Suppression du seuil d'habitants conditionnant la formation des élus d'une commune au cours de la première année de leur mandat concerne les élus qui ont reçu une délégation	Immédiate
Article 108	Accès des élus locaux aux fonctions de chargé d'enseignement	Immédiate
Article 109	Débat portant sur la politique générale de la commune	Immédiate
Article 110	Validation des acquis liés à l'exercice d'un mandat élu au sein d'une collectivité territoriale	Immédiate
Article 111	Élus locaux des français de l'étranger	Immédiate
<b>TITRE VI VOTE</b>		
Article 112	Droit de vote des personnes détenues	Décret en Conseil d'Etat
<b>TITRE VII DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUTRE-MER</b>		
Article 113	Ordonnance rendant les dispositions de la présente loi applicables à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française	Ordonnance à venir dans un délai de 6 mois
Article 114	Pouvoir de police du maire en Polynésie française	Immédiate
Article 115	Extension des dispositions relatives aux crématoriums aux communes de la Polynésie française	Immédiate

## TITRE VIII DISPOSITIONS DIVERSES

Article 116	Compétence des services de l'eau en matière de préservation de la ressource	Décret en Conseil d'Etat à paraître
Article 117	Conditions de transformation des syndicats mixte en établissement public de bassin ou en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau	Immédiate
Article 118	Droit de préemption pour la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine	Décret en Conseil d'Etat